L'assurabilité des risques

François Bucchini - Assurabilité

Club APREF 1^{er} mars 2012

Introduction: (1/2)

- Les conséquences des problèmes d'assurabilité sont connues :
 - Protection des biens des individus, difficultés d'entreprendre, d'exercer
 - « Nationalisation » des protections
 - Pour l'industrie : relais de croissance en moins médiatisation négative
- La dernière décennie a été marquée par de nombreuses problématiques d'assurabilité :
 - Terrorisme, RC, RC médicale, « class action », faute inexcusable, catastrophes technologiques, crédit, environnement, risques aggravés en prévoyance, assurance récolte....
- Le marché français peut s'enorgueillir de sa bonne capacité à avoir trouvé des solutions.
- → Des leçons concrètes, un cadre pour les sujets futurs :
 - Dépendance, class action, évolution des cat nat, carences de fournisseurs, RC professionnelles, ...

Introduction: (2/2)

- Un risque est assurable, si son titulaire initial peut le transférer vers un assureur du marché ... à un prix intéressant pour les deux parties.
- L'assurabilité d'un risque primaire donné varie suivant les marchés et dans le temps. Elle n'est donc pas intrinsèque.
- Elle repose sur 3 piliers :
 - Le droit
 - L'actuariat
 - L'économie
- Elle dépend de la qualité du partenariat entre les 3 acteurs :
 - Le clients
 - L'industrie de l'assurance et de la réassurance
 - L'Etat

L'assurabilité d'un risque sur un marché repose sur 3 piliers interdépendants



Le droit: Cadre du contrat

Législation,,Droit des assurances, ... Contenu des garanties, jurisprudence,



L'actuariat Calcul de la prime

Connaissance "technologique" des risques Modélisation des risques Historique, bases de données



L'économie Comportement des agents

Offre: "Risk appetite" de l'industrie Demande: aversion au risque

Coût du transfert

Le droit et l'actuariat

Les interdictions :

Kidnap & Ransom, AT, faute inexcusable Principe indemnitaire en IARD

Les obligations d'assurance, ou d'inclusion :

RC automobile, tempête, terrorisme, risques technologiques

La nature et le contenu des garanties :

Limitation des montants, temporelle (claims made vs Occurrence basis)

La stabilité juridique, la jurisprudence :

Assurance des CTS

La connaissance du risque :

Tempête, incendie Terrorisme

 La modélisation, le caractère calculable et fini du risque :

La GAV, claims made, cat bonds Virus informatiques

 La capacité à constituer une mutualité diversifiée :

Anti-sélection, risques aggravés Assurance obligatoire

Capter les informations, gérer les sinistres :

Carences de fournisseurs

L'économie : la demande et l'offre

La demande

L'aversion au risque

Plus faible en RC (fréquence faible ou éloignée, Impact du comportement) Impact patrimonial perçu

L'arbitrage et la fiscalité

Assurance retraite
Provisions pour risque
Dommages auto sur véhicules anciens

Le prix de la couverture :

Garanties de « poche », carte bancaire, RC médicale

L'offre :

 L' adhérence avec le portefeuille existant

Particuliers/entreprises

 La «courbe d'expérience» et les provisions techniques

Environnement, nucléaire Risque médical

L' «appétit au risque» et la réassurance

Faible prime et forte volatilité

Les solutions pratiques (1/2)

- L'investissement individuel ou collectif pour la connaissance des risques primaires:
 - MRN, AREDOC, Assurpol, modélisation cat, connaissance médicale
- La réduction des risques primaires :
 - Inondation, formation des jeunes conducteurs, maladies nosocomiales
- Obligation d'assurance ou d'inclusion
 - RC automobile, RC professionnelle,
 - tempête, cat nat
- Cadre juridique du contrat et des garanties :
 - Loi About, base réclamation en RC,
 - Assurance forfaitaire ?

Les solutions pratiques (2/2)

- Le financement et la fiscalité du coût du risque:
 - Assurance récoltes
 - RC médicale en 2006
 - Contrats solidaires
- L'extension du périmètre de mutualisation :
 - FGAT (terrorisme), risques technologiques, cat nat
- Les pools de marché :
 - Assurpol,
 - GTAM/GTREM,
 - Pool corse
- L'apport de la capacité de l'Etat
 - Catnat, Gareat, Assuratome,
 - ONIAM ...

2 exemples concrets:

- Le régime des cat nat mis en place en 1982 est remarquable, et s'appuie sur ces solutions
 - Inclusion obligatoire, extension du périmètre de mutualisation, financement du risque, capacité de l'Etat
- Les discussions actuelles visent à pallier les manques :
 - Cartographie et connaissance des risques (subsidence, inondation)
 - Prévention et réduction des risques
- Les évolutions progressives de la RC médicale tendent à rendre le risque « assurable » pour les professions à risque :
 - Clarté de la garantie (notion de faute, maladies nosocomiales)
 - Limitation temporelle :claims made en 2003
 - Constitution d'un pool temporaire en 2003
 - Financement de la prime en 2006
 - « Réassurance » par un fonds ad'hoc

Conclusion (1/2):

- L'industrie peut être fière des réalisations du passé :
 - Pas de défaillance, malgré des sinistres majeurs
 - Assurance du terrorisme, des cat nat, RC, RC médicale, garanties environnement, Convention Aeras, ...
- Les solutions nécessitent que :
- les 3 partenaires (clients, industrie, Etat) se parlent
- ... et réfléchissent sur les 3 piliers
- La communication est clef, elle doit être
 - homogène : assureurs, réassureurs, distributeurs
 - « audible » par tous les publics pour être efficace : grand public, presse, autorité de tutelle, politiques

Conclusion (2/2):

- Des sujets en cours ou à venir :
 - Les garanties RC (montant, contenu), les class actions
 - La dépendance, ...
- L'assouplissement du principe indemnitaire, et la délivrance de garanties forfaitaires en IARD facilitera l'assurabilité:
 - Carences de fournisseurs
 - Tous risques sauf
 - Micro-assurance
- Solvency 2 peut accroître les difficultés d'assurer des risques nouveaux.
- Le rôle des réassureurs est fondamental :
 - Capacité et gestion du capital
 - Flexibilité dans l'innovation
 - Visions transnationale